



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Audit sur les abattoirs

Question écrite n° 3820

Texte de la question

Mme Alexandra Martin attire l'attention de Mme la ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur les conditions d'abattage des animaux. Les dernières images publiées par l'association L214, dénonçant la situation d'un abattoir du Rhône, montrent des pratiques et des installations non conformes à la réglementation, dangereuses pour les employés et qui entraînent des souffrances extrêmes pour les animaux. Alors même que des vidéos et des photos montrent des animaux égorgés conscients malgré l'étourdissement préalable, ou encore d'autres animaux décapités alors qu'ils sont encore vivants, seul l'abattage des porcins a été suspendu par les services de l'État. Face à ce constat, un audit généralisé de tous les abattoirs de France doit être réalisé et étendu aux abattoirs de volailles et lagomorphes. En effet, un état des lieux transparent pour l'ensemble des contribuables semble essentiel ainsi que la publication des rapports de chaque établissement. En conséquence, elle lui demande quelles mesures le Gouvernement envisage de prendre pour veiller à une meilleure protection des animaux au sein des abattoirs ainsi qu'à une meilleure information des consommateurs sur les conditions d'abattage.

Données clés

Auteur : [Mme Alexandra Martin](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (8^e circonscription) - Droite Républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3820

Rubrique : Animaux

Ministère interrogé : [Agriculture, souveraineté alimentaire](#)

Ministère attributaire : [Agriculture, souveraineté alimentaire](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 février 2025](#), page 628